



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 12 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 12 mars à 19 h 30 à la salle Maurice Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pascal Pilon, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Kim Verdant-Dumouchel, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2018-03-408

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 12 mars 2018.

Il est convenu de retirer de l'ordre du jour le point 7.2 *Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement 159-2017-01.*

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2018 tel que modifié, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GREFFE**
 - 3.1 Dépôt de la correspondance
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018
 - 3.3 Barreau du Québec – confirmation de service exclusif
 - 3.4 Résolution d'appui – Opposition au dépotoir nucléaire à Chalk River
 - 3.5 Approbation de critères et création d'un comité de sélection Appel d'intérêts relatif aux lots 3 766 309 et 3 765 098
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Ratification du mouvement de personnel – février 2018
 - 4.2 Permanence – Kim Verdant-Dumouchel
 - 4.3 Correction - Ratification d'embauche – Inspecteur en bâtiment et urbanisme
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – février 2018
 - 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – février 2018
 - 5.3 Radiation d'une créance irrécouvrable
 - 5.4 Radiation de créances irrécouvrables
 - 5.5 Demande de subvention – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 5.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

6. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Demande d'aide financière – Club de l'Âge d'Or
- 6.2 Demande d'aide financière et autorisation de passage – Vélo Québec

7. RÈGLEMENTS

- 7.1 Modification au règlement d'emprunt 160-2017

8. AFFAIRES DIVERSES

- 8.1 Transport adapté - Approbations pour l'année 2018

9. PAROLE AUX CONSEILLERS

10. PAROLE AU MAIRE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
8 février 2018	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Demande de subvention conjointe avec Sainte-Justine-de-Newton – confirmation de non admissibilité	Yannick Gignac, directeur régional
21 février 2018	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Demande de subvention pilotée par Saint-Zotique relativement au transport adapté – confirmation de l'admissibilité de la demande	Yannick Gignac, directeur régional
22 février 2018	Lucie Charlebois, députée de Soulanges	Accusé réception – Résolution s'opposant à la tarification du stationnement du CLSC	Carole St-Yves, attachée politique

2018-03-409

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT l'article 201 du *Code municipal*;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2018-03-410

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

BARREAU DU QUÉBEC – CONFIRMATION DE SERVICE EXCLUSIF

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe a à son service exclusif une avocate, soit Me Kim Verdant-Dumouchel;

CONSIDÉRANT que les assurances de la Municipalité couvrent déjà les risques associés aux fonctions de cette avocate et qu'il n'y a donc pas lieu de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

DE DÉCLARER, aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, que la Municipalité de Saint-Polycarpe se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cette avocate dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-411

RÉSOLUTION D'APPUI – OPPOSITION AU DÉPOTOIR NUCLÉAIRE À CHALK RIVER

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Ralliement contre la pollution radioactive;

CONSIDÉRANT QUE les Laboratoires nucléaires du Canada et Énergie atomique du Canada projettent l'implantation d'un dépotoir de déchets nucléaires sur un site situé à Chalk River en Ontario;

CONSIDÉRANT QUE le site envisagé serait situé à proximité de la Rivière des Outaouais, laquelle se déverse dans le fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le site pourrait accueillir près de 1,5 million de mètres cubes de déchets nucléaires;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPUYER la démarche entreprise par le Ralliement contre la pollution radioactive, notamment auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, afin de s'opposer à toute forme de stockage de déchets nucléaire à Chalk River et d'exiger que les normes internationales de l'énergie atomique soient appliquées avec rigueur pour tous les types de déchets radioactifs ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au Ralliement contre la pollution radioactive, aux Premiers Ministres du Québec et de l'Ontario ainsi qu'au Premier Ministre du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-412

APPROBATION DE CRITÈRES ET CRÉATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION – APPEL D'INTÉRÊTS RELATIF AUX LOTS 3 766 309 ET 3 765 098

CONSIDÉRANT l'offre d'achat conditionnelle de la Municipalité pour les lots 3 766 309 et 3 765 098;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de revendre lesdits lots à un tiers intéressé d'y développer un projet intéressant pour la Municipalité et ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se doter de critères d'évaluation qui permettront d'analyser de manière impartiale et transparente les projets qui seront proposés;

CONSIDÉRANT le document « Critères d'évaluation – projet relatif aux lots 3 766 309 et 3 765 098 » déposé séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de constituer un comité de sélection qui aura pour mandat d'évaluer les propositions soumises;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent;
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les critères d'évaluation contenus dans le document « Critères d'évaluation – projet relatif aux lots 3 766 309 et 3 765 098 » en modifiant cependant le critère relatif au type de commerce afin qu'un projet proposant une épicerie se voit automatiquement attribuer un minimum de 7 points;

DE CONSTITUER un comité de sélection formé de tous les membres du conseil municipal ainsi que de Monsieur Thierry Pépin, commissaire au développement économique pour DEV Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-413

RATIFICATION DU MOUVEMENT DE PERSONNEL – FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier le mouvement du personnel pour le mois de février 2018;

il est proposé par le conseiller François Perreault;
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois de février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-414

PERMANENCE DE KIM VERDANT-DUMOUCHEL

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Normand Vincent
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la permanence à Kim Verdant-Dumouchel au poste d'adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications, et ce, à compter du 11 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-415

CORRECTION - RATIFICATION D'EMBAUCHE – INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT, PRÉPOSÉE À L'URBANISME

CONSIDÉRANT la résolution 2018-02-384 ratifiant l'embauche de Madame Stéphanie Sigouin;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une coquille s'est glissée dans la conclusion fixant le salaire de Madame Sigouin;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

DE FIXER le salaire de madame Stéphanie Sigouin à la classe 6, échelon 3, de la convention collective applicable aux employés de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-416

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer no. 2018-03 et la liste des transferts budgétaires du mois de février 2018 déposées lors de la présente séance;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer no. 2018-03 et la liste des transferts budgétaires du mois de février 2018;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste no. 2018-03 totalisant un montant de 341 586,70 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	58 882,32 \$
Chèque émis par le Centre Sportif Soulanges	18 371,68 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	98 083,08 \$
Salaires nets	66 249,62 \$
TOTAL	341 586,70 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-417

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 206,42 \$ pour le mois de février 2018 déposé lors de la présente séance;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de février 2018 du directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 206,42 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-418

RADIATION D'UNE CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier la créance irrécouvrable du matricule 4118-72-5182 pour l'année 2017;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

DE RADIER la créance irrécouvrable contractée au montant de 8,37 \$ par la
Société canadienne des postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-419

RADIATION DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier les créances irrécouvrables de 2012,
2013, 2014 et 2015;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais
ET RÉSOLU

DE RADIER les créances irrécouvrables suivantes :

Matricule	2012	2013	2014	2015
3822-01-2726	103.00 \$	94.67 \$	127.03 \$	115.90 \$
3822-10-6710	99.95 \$	91.86 \$	123.02 \$	112.21 \$
3920-29-9579	1.28 \$	0.97 \$	1.48 \$	1.13 \$
3920-39-9291	10.60 \$	10.22 \$	4.28 \$	3.80 \$
3921-30-8501	2.20 \$	1.10 \$	2.99 \$	1.79 \$
4118-38-6391	23.23 \$	21.53 \$	29.03 \$	26.69 \$
4118-90-8290	7.88 \$	7.45 \$	9.70 \$	9.07 \$
4218-14-0405	8.25 \$	1.98 \$	12.92 \$	6.16 \$
Total	256.39 \$	229.78 \$	310.45 \$	276.75 \$

DE PRÉCISER que la présente radiation d'un montant total de 1 073,37 \$
s'applique également à tout intérêt couru à date sur ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-420

DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les travaux de voirie prévus en 2018, soit des travaux de
drainage sur la rue Legault;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont devenus nécessaires et visent à
améliorer la sécurité ou la fonctionnalité de cette voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE les coûts totaux de ces travaux sont estimés à près de
1 107 074 \$;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
appuyé par le conseiller Normand Vincent
ET RÉSOLU

DE DEMANDER un budget de petite voirie dans le cadre du Programme
d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) à la députée
de Soulanges, Madame Lucie Charlebois, pour effectuer les travaux de
drainage sur la rue Legault;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter et
signer tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 88 908 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'INFORMER le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-422

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE L'ÂGE D'OR

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or de Saint-Polycarpe a déposé à la Municipalité de Saint-Polycarpe une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des loisirs, sports, culture et vie communautaire;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Normand Vincent
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 72,50 \$ au Club de l'Âge d'Or de Saint-Polycarpe pour la consommation de divers produits au Centre Sportif Soulanges;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-423

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE PASSAGE – VÉLO QUÉBEC

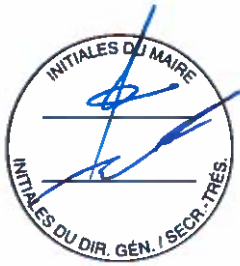
CONSIDÉRANT que Vélo-Québec organise le 27 mai prochain un événement cycliste qui se déroulera dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que Vélo-Québec souhaite que la halte dîner de cet événement ait lieu au Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT que Vélo-Québec souhaite obtenir de la Municipalité une aide financière relativement à la location de l'aréna, aux services d'un employé pour le nettoyage des installations sanitaires ainsi que pour la location de l'aire de stationnement du Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service Sports, loisirs, culture et vie communautaire;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
appuyé par le conseiller François Lalonde



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ET RÉSOLU

D'AUTORISER Vélo-Québec à tenir un événement cycliste dans les rues de la Municipalité de Saint-Polycarpe le 27 mai 2018;

DE STATUER sur les demandes d'aide financière de la manière suivante :

Organisation	Demande	Valeur	Décision du conseil municipal	Code budgétaire
Vélo Québec	Location gratuite de l'aréna	500 \$	Accordée	02-110-00-970
	Nettoyage des installations sanitaires (effectué par un employé municipal)	375 \$	Refusée	02-702-93-141
	Location gratuite de l'aire de stationnement	300 \$	Accordée	02-110-00-970

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-424

MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 160-2017

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 160-2017 le 11 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées au règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que l'article 1076 du *Code municipal* prévoit que le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Normand Vincent
ET RÉSOLU

DE MODIFIER l'article 4 du règlement 160-2017 afin d'ajouter à la fin de cet article : « L'estimation datée du 16 octobre 2017 préparée par M. Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, est également jointe à l'annexe C. »;

DE MODIFIER l'article 5 afin de remplacer la date de l'estimation de M. Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, du 16 octobre 2017 par celle du 7 mars 2018;

DE MODIFIER l'article 6 du règlement 160-2017 afin d'ajouter à la fin de cet article : « L'estimation datée du 16 octobre 2017 préparée par M. Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, est également jointe à l'annexe E. »;

DE MODIFIER l'article 7 du règlement 160-2017 afin d'ajouter à la fin de cet article : « L'estimation datée du 26 février 2018 préparée par M. Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, est également jointe à l'annexe F. »;

DE MODIFIER l'article 8 du règlement 160-2017 afin d'ajouter à la fin de cet article : « L'estimation datée du 16 octobre 2017 préparée par M. Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, est également jointe à l'annexe G. »;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2018-03-425

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

TRANSPORT ADAPTÉ – APPROBATIONS POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est désignée comme ville mandataire pour la gestion du Service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT le dépôt devant ce conseil des prévisions budgétaires 2018 relatives au transport des personnes handicapées ainsi que du tableau des quotes-parts 2018 des municipalités participantes et des grilles tarifaires effectives;

il est proposé par le conseiller François Perreault,
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires pour l'année 2018 relatives au transport des personnes handicapées, au montant de 896 892 \$;

D'APPROUVER les grilles tarifaires du transport adapté effectives pour l'année 2018;

D'APPROUVER le versement d'une quote-part représentant la somme de 4 242,10 \$ à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, mandataire au transport des personnes handicapées;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier à payer à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield un montant total de 4 242,10 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-390-00-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Aucun conseiller ne souhaite prendre la parole.

PAROLE AU MAIRE

- Sympathies à la famille de M. Stéphane Lanthier
- Sympathies à la famille de Mme Anna Bériault Meloche
- Participation aux activités de la semaine de relâche 2018
- Investissements en infrastructures routières annoncés par la députée Lucie Charlebois

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Routes empruntées par les cyclistes de l'événement du 27 mai
- Sel sur les routes
- Voiture électrique de la Municipalité
- Gazon endommagé par le déneigement de la Municipalité
- Déneigement de la Municipalité
- Tonte du gazon et problème de fleurs

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 05 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 12 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire



Eric Lachapelle



Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal*